



## OPÉRATEUR(TRICE) AU DAMAGE

Sous la supervision du responsable du damage, l'opérateur(trice) de dameuse entretient les surfaces skiables de la station de ski.

### **Responsabilités**

- Procéder aux vérifications de prédémarrage de la dameuse;
- Prendre connaissance des travaux accomplis lors du quart précédent et des travaux à accomplir selon les priorités établies;
- Conduire la dameuse de façon sécuritaire pour effectuer l'entretien de la station de ski :
  - Pistes de ski;
  - Parcs à neige;
  - Événements et activités spéciaux;
  - Toutes autres tâches et/ou lieux demandés par la direction.
- Utiliser les techniques de damage appropriées pour améliorer les conditions de ski (damage chenillé, étalement de la neige, colmatage, damage des plaques de glace, etc.);
- Tenir le registre d'entretien des pistes;
- Utiliser la machinerie de façon optimale afin de diminuer les coûts d'opération et selon les procédures de l'entreprise;
- Toutes autres tâches connexes.

### **Qualifications requises**

- Détenir un diplôme d'études secondaires ou l'équivalent;
- Détenir un permis de conduire valide;
- Avoir 3 à 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine;
- Expérience en conduite de machinerie lourde et connaissance de base en mécanique (un atout);
- Bonne forme physique.

### **Attitudes et qualités personnelles**

- Ponctuel, autonome et responsable;
- Prudence et vigilance pour la conduite des équipements lourds;
- Sens de l'observation;
- Bonne humeur, respect et engagement.

### **Conditions de travail**

- Temps partiel / 1 poste disponible;
- Horaire variable selon les besoins opérationnels;
- Fonction exigeant de travailler les soirs, les fins de semaine, les jours fériés ainsi que pendant la période des fêtes et la relâche scolaire.
- Date d'entrée en fonction : **30 novembre 2019.**

**Pour postuler, envoyez votre CV à [cv@skivsc.com](mailto:cv@skivsc.com)**

*L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.  
Groupe Val Saint-Côme souscrit au principe d'équité en matière d'emploi.*